

MAISON DES SPORTS DU PAS DE CALAIS
ANGRES
DEMANDE DE RESERVATION DE SALLE

(conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur les demandes sont à déposer 8 jours avant l'utilisation pour les organismes résidents à la Maison des Sports du Pas de Calais, 15 jours avant pour les non-résidents)

Comité Départemental de :

Date de la réunion :

Horaires D (1)

Horaires de fin

Nombre de personnes prévues :

Objet de la réunion :

Disposition matériel de la salle : Nombre de Table =

Disposition en : U/ L/ Vis à Vis / Alignées (2)

A ANGRES

LE

SIGNATURE

NOM DU SIGNATAIRE

- 1) Il est rappelé aux utilisateurs que la Maison des Sports du Pas de Calais ferme impérativement à 22 heures en semaine et 19 heures le samedi. Après 18h30 la Maison des Sports du Pas de Calais est placée sous digicode (3) qu'il vous appartient de communiquer aux personnes devant assister à votre réunion
- 2) Rayer les mentions inutiles

PARTIE RESERVEE A LA MAISON DES SPORTS DU PAS DE CALAIS

Date de dépôt de la demande :

Salle attribuée

Salle de Conférence

Salle du Rez de
Chaussée 17

Salle Polyvalente

Pas de salle attribuée :

Motif :

Demande trop tardive

Toutes les salles sont occupées

Digicode (3)

Mois de

N°